

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-deux janvier deux mil quinze à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 16 janvier 2015 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, QUANTIN Hugues, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : Mme DE SOUSA Sandra à M. FOURNIER Michel
Mme GONZALEZ Sandra à Mme PARET Christine

Secrétaire de séance : Mme PARET Christine

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Avenant n°2 : délégation par affermage du service public d'assainissement Lyonnaise des Eaux

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Régie Espace culturel : encaissement ponctuel
- Enquête publique Impasse « Georges Brassens »
- Investissement : ouvertures crédits
- Signature convention GRETA
- SIEG : complément route de Riom et Zone Artisanale
- Questions diverses

1.1 REGIE ESPACE CULTUREL : encaissement ponctuel

Une animation sur le thème du chocolat organisée par l'Espace Culturel aura lieu le samedi 31 janvier 2015.

Une participation à cette manifestation sera demandée pour :

- Inscription aux ateliers adultes : 2 €
- Vente de boissons chocolatées : 1 €

Il convient d'autoriser l'encaissement de ces sommes sur la régie de l'Espace Culturel

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

2. ENQUETE PUBLIQUE : impasse « Georges Brassens »

Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions. Il émet un avis favorable au déclassement mais recommande qu'une estimation des domaines soit diligentée.

Monsieur le Maire propose donc qu'une estimation soit faite par le service des domaines.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

3.2 INVESTISSEMENT : ouvertures de crédits

Des travaux et des achats vont être réalisés avant le vote du budget 2015, il convient de valider ces dépenses et de les prévoir au budget 2015 :

- compte 2152/105 opération Voirie Urbaine, la somme de 1177.20 €
- compte 2152/105 opération Voirie Urbaine, la somme de 304.50 €
- compte 2152/105 opération Voirie Urbaine, la somme de 2216.27 €
- compte 2152/105 opération Voirie Urbaine, la somme de 582.25 €
- compte 21578/106 opération Matériel de voirie, la somme de 503.72 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

4. SIGNATURE CONVENTION GRETA :

Mademoiselle Aurélie MORIN employée aux services périscolaires a demandé à bénéficier d'une préparation assurée par le GRETA dans le cadre du concours d'aide-soignante. Le montant de cette convention s'élève à 280 € soit 35 heures à 8 €.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge cette préparation.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

5. SIEG : complément route de Riom et Zone Artisanale

Dans le cadre de travaux en cours route de Riom, à proximité de la zone d'habitat et de l'échange d'une lanterne sur la zone artisanale, le SIEG a fait parvenir deux devis d'un montant de 2500 € et de 490 € dont rest à la charge de la commune respectivement 1250 € et 245.18 €.

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver ces devis.

6.3 AVENANT N°2 : délégation par affermage du service public d'assainissement à la Lyonnaise des Eaux

Suite aux récentes évolutions du réseau d'assainissement et de son exploitation portant principalement sur la mise en service du réseau d'Epinet et celle du lotissement situé au Chabry (zone Pilote d'Habitat), sur la mise sous télésurveillance de 3 postes de refoulement et sur l'ajout au bordereau de prix pour branchement le montant des contrôles réalisés à l'occasion de la vente des biens immobiliers et en respect du contrat d'affermage validé par délibération du 8 août 2008 ayant déjà fait l'objet de l'avenant n°1 validé par délibération du 15 février 2012, il convient de valider l'avenant n°2 du contrat.

Le montant de cet avenant n°2 s'élève à 6991 € HT et comporte deux annexes. Cet avenant prend effet au 1er janvier 2015.

Compte tenu de ce nouvel aménagement, le prix comprenant les charges liées à l'ouvrage, aux réseaux et au service passe à 0.5092 € /m³ (le prix était de 0.3819 €/m³ à la signature du contrat et de 0.4272 € /m³ en 2012 lors de la validation de l'avenant n°1).

Pour l'usager raccordé au réseau d'assainissement, la répercussion sur la facture d'assainissement sera de l'ordre de 0.10 €/m³ et la facturation sera dès lors effectuée une seule fois par an au cours du mois de janvier.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider cet évènement et de l'autoriser à le signer.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Trésorerie :

Suite à la fermeture de la trésorerie d'Ennezat, le centre des finances publiques de Riom assurera ses missions.

Une permanence sera assurée prochainement en mairie d'Ennezat une fois par semaine pour effectuer des opérations au bénéfice des usagers et des collectivités territoriales.

✓ La Poste : nouveaux horaires du bureau de Saint-Beauzire :

Les nouveaux horaires de la Poste diffusés par voie de presse, affichage et sur le site internet de la commune prendront effet le 1^{er} février 2015 ; l'amplitude hebdomadaire est conservée pour au minimum une durée de deux ans.

Monsieur le Maire rencontrera mercredi 28 janvier 2015 le délégué régional de la Poste afin d'envisager l'avenir.

✓ Etablissement « HOMEVERGNE » à Puy Chany :

L'établissement « HOMEVERGNE » a fait l'objet d'une déclaration en mairie pour ce qui concerne 5 chambres d'hôtes le 21 juin 2012 et un meublé de tourisme le 1^{er} août 2013.

Il s'avère, de par diverses publicités, que cet établissement offre à la location des salles de réception dont la capacité d'accueil est supérieure à 130 personnes.

Ce type d'activité, classant de fait cet établissement en ERP (Etablissement recevant du Public), n'a fait l'objet d'aucune déclaration en mairie.

Afin de traiter au mieux ce dossier, Monsieur le Maire a demandé à être reçu par Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Riom.

✓ Redevance incitative – SBA :

L'adoption de la grille tarifaire est repoussée en avril. Le début de la facturation à blanc est repoussé au mieux au 1^{er} juin 2015 et se terminera le 31 décembre 2015.

✓ Référent «Ambroisie » :

Dans le cadre de la lutte contre cette plante invasive, Monsieur Hugues QUANTIN a été nommé référent pour la commune de Saint-Beauzire.

✓ Réunion d'information sur le Biopôle :

Le Président du SMO Biopôle Clermont Limagne a invité les élus à une réunion d'information qui se tiendra le mercredi 11 février à 18h 15.

✓ Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) :
Le contrat d'affermage de 20 ans avec ALTEAU se termine fin décembre 2015. Le SIAEP veut dénoncer ce contrat à compter du 2 février 2015 pour le confier à la SEMERAP mais ALTEAU va demander des indemnités conséquentes.

✓ Randonnée « Pot au Feu » :
Comme chaque année la commune mettra les moyens nécessaires au bon déroulement de cette manifestation.

Calendrier :

27 janvier 2015 à 9h : Service des Domaines pour estimations (Maire)

28 janvier 2015 à 9h 30 : Réunion avec la Poste (Maire)

à 18h : réunion sur l'accessibilité des bâtiments publics à Ennezat

31 janvier 2015 à 14h : Passion Chocolat

02 février 2015 à 9h : commission des Impôts locaux en mairie

03 février 2015 à 8h 30 : réunion SCOT (Maire)

06 février 2015 à 19h : réunion conscrits, leurs parents, les gendarmes et le Maire

11 février 2015 à 18h 15 : réunion au Biopôle avec les élus

17 février 2015 : conseil communautaire

22 février 2015 : randonnée « Pot au Feu »

26 février 2015 à 20h 30 : conseil municipal

La séance est levée à 22h 30